

Département
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720
Séance du dimanche 4 juillet 2021
N°20210704-02

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	7	6

Date de la
Convocation

28/06/2021

Date d'affichage

28/06/2021

Objet de
Délibération

Inscription
d'itinéraires au Plan
Départemental des
Itinéraires de
Promenade et de
Randonnée (PDIPR).

L'an deux-mille-vingt et un et le dimanche quatre juillet à 9h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean LEYMARIE, Maire.

Etaient présents

MM ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, LEYMARIE Jean, PELLET Bernard, ROUGET Alain, Mme VALGALIER Jessie

Absents : Mme PEIRS Virginie,

Procuration :

A été nommée secrétaire : Mme VALGALIER Jessie

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des **chemins ruraux** inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil départemental par délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.

Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.

Autorise le maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil départemental.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

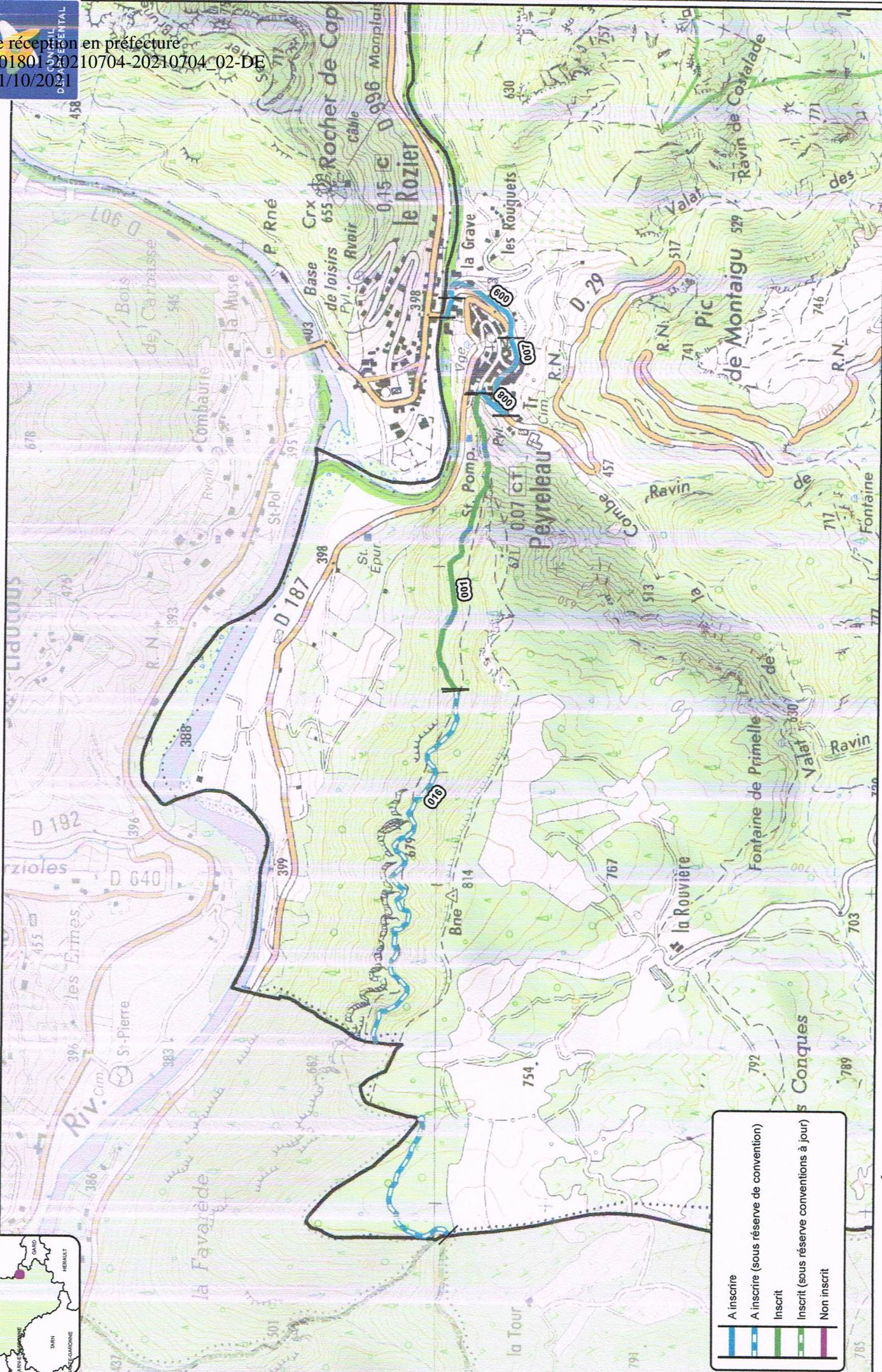
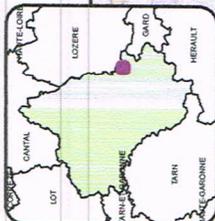
Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
Jean LEYMARIE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
04/07/2021 et
publication du
04/07/2021

COMMUNE DE PEYRELEAU (12180PER...)
Inscription au PDIPR du GR 736



	A inscrire
	A inscrire (sous réserve de convention)
	Inscrit
	Inscrit (sous réserve conventions à jour)
	Non inscrit

Peyreleau : Inscription au PDIPR du GR 736

Numéro de Chemin	Nom chemin (cadastre ou commune)	Phase	Date délib Mairie	Date CP	Type chemin	Statut chemin	Nature du chemin	Section cadastre
12180PER001	Chemin rural des Altarives	Inscrit	23/09/1990	03/07/1995	Chemin rural	Privé de la commune	Terre	AB/OA
12180PER007	RD 29	A inscrire			Route départementale	Public	Goudron	AB/OC
12180PER008	Rues de Peyreleau	A inscrire			Voie communale	Public	Goudron	AB
12180PER009	Voie communale	A inscrire			Voie communale	Public	Goudron	AB/OC
12180PER016	Chemin privé à conventionner	A inscrire (sous réserve de convention)			Chemin privé	Privé	Terre	OA